



## **CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX 2023 VETERANS**

### DIVISION 2

### **REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD**

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs vétérans (CDC-V) organisés par la Comité du Nord.

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental : Jean-Claude DESMULIE ;
- Le responsable de la Commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats des clubs départementaux : Arnaud BOUTELIER ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : André BAR.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CDC-V2 du département, il est un complément au règlement national consultables sur le site de la FFPJP.

Un club ne pourra avoir au maximum que 2 équipes dans une même division (dans la mesure des places disponibles) et 4 équipes, par catégorie, toutes divisions confondues (CNC – CRC – CDC).

Si un même club possède 2 équipes dans une même division alors elles seront placées, si c'est pertinent, dans des groupes différents.

Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division, sans autorisation du comité de pilotage, ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.

Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

La dotation globale du comité départemental sera de 900 euros. La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :

- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;
- si le quota maximum de 2 équipes dans une même division est atteint.

Tout club promu refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé dans la division la plus petite si acceptation du comité départemental.

### **Championnat Des Clubs Vétérans 2<sup>ème</sup> division – CDC-V2**

#### 1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-V2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 10 février de l'année :

- la feuille d'inscription ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

#### 2 – organisation

Le CDC-V2 se déroulera en secteur avec un minimum de 4 équipes (exceptions faites pour les secteurs Cambrésis et Maritime).

Le secteur Cambrésis est composé de 3 équipes. Il est donc associé au secteur Douaisis.



## FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Le secteur Maritime est composé de 7 équipes. Une équipe de ce secteur est donc associée au secteur Flandre (La Boule Saint-Poloise Cheminot 1).

Il pourra y avoir un maximum de 24 équipes sur un même secteur réparties en 4 groupes de 6 équipes.

Une finale de secteur aura lieu pour établir le classement (sauf dans le cas où il n'y aurait qu'un seul groupe).

Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif vétérans 2022 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 5 journées au maximum.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, à Arnaud BOUTELIER, uniquement par courrier ou courriel avec feuille de match scannée. Le non-respect des délais entraînera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-V2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en division départementale vétérans.

### Montées et descentes

Les premiers de chaque secteur accèdent à la 1<sup>ère</sup> division (CDC-V1). Si un club ne peut monter de division car il a déjà 2 équipes dans la division supérieure alors la place sera donnée au deuxième du secteur et dans la suite du classement du secteur si nécessaire. Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3<sup>ème</sup> division (CDC-V3).

### Phase finale

Il n'y a pas de phase finale départementale en CDC-V2.

### Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Mardi 25 avril à 14 heures 00 ;
- Mardi 2 mai à 14 heures 00 ;
- Mardi 9 mai à 14 heures 00 ;
- Mardi 16 mai à 14 heures 00 ;
- Mardi 23 mai à 14 heures 00 ;
- Phase finale de secteur (si 2 groupes) : Mardi 30 mai à 14 heures 00.

### Arbitrage

Il est vivement conseillé au club recevant de s'octroyer les services d'un arbitre.

### Tenues

Dès le début de la compétition, les hauts (représentatifs du club) doivent être identiques et les bas (short ou pantalon de survêtement) doivent être homogènes.

### Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 900 euros récompensera les premiers de chaque secteur (150 €).

### Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Le Président du Comité du Nord  
Jean-Claude DESMULIE.

7 avril 2023

